

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 août 2016

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes MALLET, MARCHAND, PHILIPPON,
Mm. CARLIER, LAMBERT, SAN MIGUEL.

Étaient excusés :

M. BEAUFORT (pouvoir à M. SAN MIGUEL)
M. GAUTHIER (pouvoir à M. CARLIER)

Étaient absentes :

Mmes HUREAU et VAILLANT

Était présente :

Mme Barbier, secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 18h30.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

Pas de questions diverses ajoutées à l'ordre du jour.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2016 et des délibérations prises. Aucune rectification n'est demandée. Approbation du compte rendu et signature du registre.

2/ Délibérations

a) Aide d'urgence :

Rapporteurs : M. le Maire.

La Commission Communale d'Action Sociale a étudié la demande d'aide d'urgence d'une administrée pour lui permettre d'apurer ses dettes de restauration scolaire et garderie des mois de mars à juillet 2016. La commission a émis un avis favorable à la demande au vu des documents présentés attestant de la nécessité de cette aide pour un montant de 240,80 €. M. le Maire propose que l'on conforte la décision de la commission et prenne en charge au titre des secours d'urgence le montant de la dette.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) Aide départementale pour les repas des élèves et séjours en classe découverte :

Rapporteur : M. le Maire.

Le nouveau Conseil Départemental vient de nous faire savoir que les aides à la restauration scolaire et la prise en charge d'une part importante (40%) des séjours en classe découverte, qui jusqu'alors étaient versées directement aux collectivités, sont supprimées.

Elles sont remplacées par une aide de 1 € par repas, versé en une seule fois en fin d'année, et par une aide de 16 € par jour et par enfant pour tout séjour inférieur à 5 jours. Ces aides sont soumises à conditions de revenus et de quotient familial. Ce nouveau régime entrainera de-facto une hausse des dépenses à la charge des familles et sera sans nul doute un frein au départ en classe découverte. Une information plus précise sera faite en fin de Conseil.

Le Conseil Municipal n'a pas de délibération à prendre sur ces nouvelles dispositions puisqu'il s'agit d'une décision du Conseil Départemental.

Néanmoins cela a influé sur les choix faits par la Commission Communale d'Action Sociale qui seront étudiés lors du point suivant à l'ordre du jour.

c) Fixation du barème des aides attribuées par la commission d'Action Sociale:

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire rappelle que jusqu'alors, le Conseil Communal d'Action Sociale n'avait été que très rarement sollicité pour apporter une aide à certains de nos concitoyens. Ces demandes risquant de se multiplier dans un proche avenir, entre autre avec la modification des aides départementales évoquées auparavant, la Commission Communale d'Action sociale a été sollicitée pour étudier le problème. Elle propose de un barème et des règles d'attribution des aides communales qui permettront d'avoir une référence en cas de demande. Elle propose également que ces aides soient, selon le cas, versées directement à la famille ou à la structure organisatrice. Après discussion au sein du Conseil Municipal, celui-ci approuve les propositions de la Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) Repas des Aînés:

Rapporteurs : M. le Maire, M. Carlier.

Afin de pouvoir organiser le repas des Aînés 2016, il est nécessaire de prendre une délibération fixant les règles pour être bénéficiaire du repas des Aînés ou des colis, du montant alloué par personne à l'opération. M. le Maire propose de reconduire les dispositions antérieures à savoir avoir 65 ans ou plus dans l'année, les conjoints qui n'auraient pas l'âge requis, les membres de la commission communale d'action sociale, les membres du conseil municipal et les personnes autres pour service rendu à la commune. Le montant alloué reste fixé à 45 € par personne. Ce montant comprend le repas servi par un traiteur et les frais liés à l'animation. Les bénéficiaires ont la possibilité d'avoir des invités payants sur la même base. M. Carlier informe le Conseil qu'à ce jour, cela représente environ 150 bénéficiaires

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

M. Carlier informe le conseil de ses démarches : Il a contacté plusieurs traiteurs qui ont fait parvenir leur devis, que « Saveurs et gourmandises » est retenu. Il a aussi sélectionné l'artiste chargée de l'animation. Elle est déjà retenue et le contrat sera signé prochainement.

e) Périmètre du nouvel EPCI :

Rapporteurs : M. le Maire.

M. le Maire présente la carte du nouvel EPCI tel que le propose M. le Préfet. La future Communauté de Communes du Sud de l'Aisne, regroupera la Communauté de Communes de la Région de Château Thierry, la Communauté de Communes du Tardenois, la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie et 21 communes de la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon. Ce nouveau périmètre prendra effet au 1^{er} janvier 2017. Bien que celui-ci ne puisse plus être modifié, M. le Maire rappelle qu'il faut néanmoins prendre une délibération approuvant ou rejetant ce nouveau périmètre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

f) Décision budgétaire modificative :

Rapporteurs : M. le Maire, Mme Barbier.

Les dépôts de caution des précédents locataires du logement et de la salle de l'ancienne école sont toujours enregistré au budget de la commune. Ce dépôt encaissé n'ayant pas été restitué au précédent locataire « mauvais payeurs » il est nécessaire d'ouvrir des crédits en investissements, au compte 165 dépôts et cautionnements pour 800 €, pris du compte 020 dépenses imprévues, pour régulariser ces écritures. M. le Maire propose donc d'approuver la modification budgétaire par délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

g) Plan de Prévention des Risques Inondation et Coulées de Boue (PPRIcb):

Rapporteur : M. le Maire, M Carlier.

Le PPRIcb a été mis à jour en tenant compte des risques qui ont évolué depuis le 6 décembre 2004 Une nouvelle carte des risques nous est proposé. Il n'y a pas eu modifications notables pour notre commune puisque la majorité des travaux hydrauliques étaient déjà réalisés avant cette date, mettant

notre village « en sécurité ». Une enquête publique aura lieu avant son approbation définitive. Il est néanmoins nécessaire d'approuver, par délibération, les nouvelles dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue ou faire toute remarque ou modification qui semblerait utile.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

h) Subvention CDDL portails du Foyer Rural M. Husson :

Rapporteur : M. le Maire.

Notre dossier de demande de subvention pour la rénovation des portails et de la porte du garage ayant été retenu sur la programmation 2016-2018, M. le Maire sollicite l'autorisation de faire la demande de subvention auprès du CDDL afin de pouvoir faire les travaux au plus vite.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

i) Contrat d'assurance statutaire :

Rapporteur : M. Carlier.

M ; Carlier rappelle que la commune est assurée par le contrat collectif du Centre de Gestion « risques statutaires ». Cette assurance permet à la commune d'être indemnisée d'une partie des salaires et indemnités que nous versons à nos employés lorsqu'ils sont en arrêt maladie par exemple. Cela nous permet d'employer une personne en remplacement sans trop grever le budget communal. Suite au nouvel appel d'offre réalisé par le CDG 02 au nom des communes, un nouveau contrat sera mis en place au 1^{er} janvier 2017. Bien entendu quelques modifications tarifaires sont intervenues pour tenir compte de l'évolution des risques (vieillesse des agents titulaires CNRACL notamment). Nous devons reconduire notre adhésion au contrat et préciser sous quelle option. M. Carlier propose de maintenir les options antérieures c'est-à-dire :

Agent CNRACL : option 1 5,99% de la masse salariale avec 10 jours de carence (taux en hausse par rapport au contrat précédent)

Agent IRCANTEC : option 1 1,10 % de la masse salariale avec 10 jours de carence (taux en baisse par rapport au contrat précédent)

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

j) Rapport d'activités 2015 Mission Locale et PLIE :

Rapporteur : M. le Maire.

La mission locale a suivi 496 jeunes pour leur assurer une insertion dans le monde du travail : financement de stage, remise à niveau, etc. Le plus souvent il s'agit de jeunes en échec scolaire voir frappé d'illettrisme. Elle a mis en place une garantie jeune de 462 €/mois afin de leur assurer un minimum matériel. Elle leur loue des scooters et des voitures électriques Twizy et finance leur permis de conduire afin de leur assurer la mobilité pour leur recherche d'emploi ou pour pouvoir se rendre sur leur lieu de travail ou de stage. Le PLI (plan local d'insertion) concerne des personnes dans la tranche 25/44 ans qui ne sont plus éligibles à un certain nombre de dispositifs gouvernementaux car « trop vieux ». Ce rapport d'activités est consultable en Mairie et doit être approuvé par délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

k) Rapport d'activités 2015 Collecte des déchets :

Rapporteur : M. Carlier.

Ce rapport 2015 fait la synthèse de toutes les actions mises en place pour la collecte des déchets ménager, des recyclables, des verres et des verts (tonnage, coût, prix de revient par tonne, par habitant, etc.). Il fait le point sur les investissements réalisés, les coûts de fonctionnement et les recettes enregistrées (revente des recyclables par exemple)

Ce rapport d'activités est consultable en Mairie et doit être approuvé par délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Informations diverses :

1. USEDA travaux d'enfouissement :

Confirmation de l'exécution des travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom rue de Rome et rue du Carrefour entre juillet 2016 et juin 2017. Nous n'avons malheureusement pas plus de précisions mais un certain nombre de travaux étant déjà programmé chez nos voisins, il est peu probable que cela se fasse avant début 2017 ce qui nous pose quelques problèmes pour la programmation de la réfection de la rue du Carrefour (subvention FDS et financement commune)

2. Opération « Coteaux propres » du 15 octobre 2016 :

Compte rendu de la réunion du 20 juin et de l'état des inscriptions. Un rappel sera fait dans un « Agenda Glanois » début septembre. Si les inscriptions étaient trop peu nombreuses, le projet sera abandonné.

3. Nouvelles activités pédagogiques (NAP) :

Une réunion est prévue le 30 août pour finaliser la nouvelle organisation approuvée par les services de l'Éducation Nationale. A compter de la rentrée de septembre 2016, les Nouvelles Activités Pédagogiques sont regroupées le jeudi après-midi de 14h00 à 17h00 avec neuf ateliers différents qui se dérouleront toute l'année. Les enfants choisiront leurs activités par demi-trimestre à l'exception de la petite section de maternelle qui aura un emploi du temps adapté à l'âge (sieste de l'après-midi)

4. Triathlon de l'Omois :

Il aura lieu le 4 septembre 2016. Des bénévoles seront sollicités pour assurer la sécurité aux différents carrefours entre 9h45 et 12h45 lors du passage de la course cycliste du triathlon.

5. Feu d'artifice 2016 :

En raison des mauvaises conditions météo puis des attentats de Nice, le feu d'artifice prévu pour le 14 juillet est toujours en attente d'être tiré. Il nous a été proposé d'organiser un moment de convivialité avec tous les Glanois à l'occasion de la fin des vendanges et de tirer le feu d'artifice dans le coteau surplombant la commune. Cette proposition semble faire l'unanimité parmi les habitants consultés au hasard des rencontres. Les Glanois seront informés par un « Agenda Glanois » dès que la date sera fixée, en fonction des dates de vendanges.

6. Aides du Conseil Départemental :

Les conseillers prennent connaissance, des nouvelles aides accordées pour les repas de cantine et les séjours éducatifs ainsi que des conditions pour en bénéficier afin de pouvoir répondre aux questions de nos concitoyens.

4/ Permanences du samedi :

- Répartition des permanences du samedi matin pour août et septembre 2016.
- Les permanences du samedi n'étant pas ou peu fréquentées, le Conseil pense qu'il serait préférable de ne recevoir le public le samedi que sur rendez-vous. En conséquence il est décidé de faire une dernière permanence classique le 3 septembre 2016. Après cette date ce sera uniquement sur rendez-vous. Les Glanois en seront informés dans l' « Agenda Glanois » programmé en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35

CONSEIL MUNICIPAL du 11 août 2016

(Émargements)

M. PELAMATTI Gérard	
M. BEAUFORT Armand	<i>(Pouvoir à M. Claude SAN MIGUEL)</i>
M. CARLIER Michel	
M. GAUTHIER Aurélien	<i>(Pouvoir à M. Michel CARLIER)</i>
Mme HUREAU Jacqueline	<i>(Absente)</i>
Mr LAMBERT Michel	
Mme MALLET Claudine	
Mme MARCHAND Murièle	
Melle PHILIPPON Murielle	
Mr SAN MIGUEL Claude	
Mme VAILLANT Maryse	<i>(Absente)</i>